

communiqué de presse



DÉCHARGE EN FORÊT DE ST-GERMAIN

MÊME LES DÉCHETS VERTS N'ONT PAS LEUR PLACE EN FORÊT



Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts en milieu naturel n'est pas sans conséquence : les résidus végétaux dégradent les sols forestiers pouvant les asphyxier. Par ailleurs, les feuilles de jardins, provenant d'essences ornementales prennent du temps pour être transformées en humus. Enfin, les déchets verts amènent souvent des graines d'espèces invasives (renouée du Japon).

Les dépôts sauvages et les déchets, un fléau pour la forêt

La question de la propreté est la principale réclamation faite par les usagers de la forêt.

Depuis plusieurs années, l'Office national des forêts constate une augmentation des dépôts sauvages (pouvant contenir de l'amiante) et des déchets diffus en forêt qui entraîne une véritable contrainte de gestion.

Des canettes, des papiers mais aussi des gravats, des pneus, du matériel électroménager, des déchets verts... se retrouvent en forêt, sur les parkings... un constat alarmant qui se doit d'être souligné.

L'enlèvement des poubelles représente le **premier poste de l'ONF en matière d'accueil** : 40% du budget, qui pourrait être affecté à des opérations d'accueil plus utiles.

Même un ramassage fréquent n'est pas suffisant.

La politique de l'ONF en matière de propreté

'Empportez vos déchets', suppression des poubelles en forêt.

L'ONF a initié, depuis 20 ans, différentes expériences tests en forêts domaniales en retirant les poubelles en forêt, incitant les usagers à ramener leurs déchets chez eux.

L'expérience a été probante et le tonnage de déchets a été réduit de 40%.

Ramener ses déchets permet également un meilleur recyclage puisque les déchets des poubelles en forêt ne sont pas triés.



communiqué de presse



Application du devoir de surveillance et de police de l'ONF en forêt

Exemple du jugement du tribunal de police de St-Germain en Laye du 20 juin 2014 relatif à un dépôt d'ordure en forêt de Marly : Amende de 1059 euros (dommages et intérêts) et 596 euros (préjudice matériel).

Sensibiliser le public au respect de l'environnement

- L'ONF met en place une campagne de sensibilisation sur ce thème avec la création et la diffusion d'affiches qui seront positionnées en entrées de forêt et proposées aux collectivités pour relayer l'information.
- Des opérations " forêts propres " sont régulièrement organisées par des associations en partenariat, entre autre avec l'ONF, qui participe en animant des groupes en forêt.
- La thématique de la propreté en forêt est systématiquement abordée lors des animations ONF en forêt. Un document est proposé aux scolaires pour les faire réfléchir sur ce problème.

Ramasser les déchets

En matière de ramassage des déchets, l'ONF procède à l'enlèvement selon la réglementation, dans la mesure de ses budgets disponibles, ces derniers étant en priorité dédiés à la sécurité des espaces forestiers.

L'ONF ne peut pas assurer en permanence le nettoyage régulier des espaces forestiers utilisés par des usagers non respectueux.

Jeter des déchets en forêt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros

LES FORÊTS SONT UN BIEN COMMUN QUI DOIT ÊTRE RESPECTÉ DE TOUS.

La propreté en forêt

15 décembre 2014

communiqué de presse

La longue vie des déchets

LA LONGUE VIE DES DECHETS
Abandonnés dans la nature

					
mouchoir en papier 3 MOIS	pelure de fruit 3-6 MOIS	allumette 6 MOIS	filtre de cigarette 1-2 ANS	chewing gum 5 ANS	boite en aluminium 10-100 ANS
					
briquet plastique 100 ANS	gobelet plastique 100-1000 ANS	sac plastique 100-1000 ANS	polystyrène 1000 ANS	carte téléphonique 1000 ANS	verre 4000 ANS


D'après "Centro Parchi - Comitato Parchi Nazionali e Riserve Analoghe - Viale Tito Livio, 10 - 00136 Roma"